

Séance
ordinaire du 17
avril 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-SEPTIÈME (17^e)
JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX-MIL-VINGT-TROIS (2023) À COMPTER DE
20 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, AVENUE DU SANATORIUM
À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

23.04.203

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

23.04.204

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

Item retiré

3. Programmes d'aide financière du ministère des Affaires municipales, et de l'Habitation (MAMH) et du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du Québec – demande de révision.
4. Désignation des lauréats au mérite municipal 2023.
5. Dépôt du rapport d'audit de performance de la Commission municipale du Québec concernant la gestion des demandes et des rétroactions – qualité des services.
6. Mandat à Audace Marketing.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7. Autorisation de signature d'une entente de courtage entre la Ville de Mont-Joli et monsieur Jean-François Lévesque.

FINANCES

8. Autorisation de recommandation de paiement no 5 – réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville.
9. Autorisation de versement des dons.
10. Autorisation de recommandation de paiement no 6 – réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11. Autorisation d'embauche d'un technicien en génie civil.

LOISIRS

12. Autorisation de signature d'une entente entre la Ville de Mont-Joli et le Centre de service scolaire des phares pour l'utilisation du stationnement nord de l'Amphithéâtre.
13. Autorisation d'embauche d'une coordonnatrice pour le camp de jour.
14. Autorisation de tarification MRC pour l'organisme C-TA-C.
15. Autorisation de versement de la contribution financière de la Ville de Mont-Joli à la Corporation des événements spéciaux.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

16. Autorisation de signature de l'entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec - section locale Mont-Joli – nomination de moniteurs.
17. Autorisation de paiement pour le renouvellement de l'entente entre la Ville de Mont-Joli et la Société canadienne de la Croix-Rouge.

TRAVAUX PUBLICS

18. Autorisation d'abonnement à Transport Expert Conseil.
19. Rejet des soumissions pour l'appel d'offres pour le nettoyage et inspection télévisée des conduites et regards d'égout sanitaire par caméra CCTV.
20. Autorisation de contrat à la firme Les Compteurs d'eau du Québec pour la migration vers le système de relève Harmony mobile de Master Meter.
21. Adjudication de mandat pour le contrôle qualitatif – projet de réfection des infrastructures de la route Tardif- rang des Bouleaux.

URBANISME

22. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 15 mars 2023 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
23. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 51, avenue des Aviateurs.
24. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1260, avenue Industrielle.
25. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1336, rue Ménard.

Item retiré

26. Adoption du règlement 2023-1495 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale.
27. Affaires nouvelles.
28. Période de questions.
29. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

23.04.205 PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) ET DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) DU QUÉBEC – DEMANDE DE RÉVISION

Item retiré

23.04.206 DÉSIGNATION DES LAURÉATS AU MÉRITE MUNICIPAL 2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli profite de la Semaine de l'action bénévole pour décerner les prix du Mérite municipal et honorer des personnes et des organismes dont la contribution dans la collectivité a permis d'améliorer la qualité de vie de la population;

CONSIDÉRANT QUE la sélection des lauréats est effectuée chaque année à partir d'une liste de suggestions et de candidatures sollicitées auprès des organismes communautaires ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité de désigner les personnes et organismes suivants à titre de lauréats du Mérite municipal de leur catégorie respective pour l'année 2023.

« Catégorie citoyen » :

M. Jean-Guy Dionne – M. Dionne mérite ce prix pour son implication soutenue dans la bonne marche du Club des 50 ans et plus. M. Dionne occupe le poste de trésorier au sein du club en plus de participer activement à l'organisation et à l'animation d'activités récréatives. Il organise également sur une base régulière conférences et formations pour le bénéfice des aîné-e-s de Mont-Joli et de La Mitis également. En plus de son implication active au sein du club des 50 ans et plus, il siège à des tables régionales des aînés et de Vieillir en santé.

« Catégorie Organisme » :

Maison des Tournesols. La Maison des Tournesols mérite ce prix pour l'action qu'elle exerce depuis bientôt 50 ans auprès d'une clientèle vulnérable. Cette longévité est en soi un exploit pour un organisme communautaire. La Maison des Tournesols accueille des personnes adultes résidant sur le territoire de La Mitis qui vivent avec un trouble de santé mentale et/ou une déficience intellectuelle. Plus de 210 des 540 membres de la Maison assistent chaque semaine aux activités récréatives, sociales, artistiques ou technologiques de l'organisme. La Maison des tournesols offre également des ateliers sur la gestion de l'anxiété pour les aîné-e-s et les adolescent-e-s. Elle est à l'origine d'un nouveau groupe pour les personnes entendeurs de voix. L'organisme est propriétaire d'un édifice de huit logements à loyer modique destinés à des personnes ayant des besoins en santé mentale.

« Catégorie Relève » :

Madame Léthyscia Caron – Madame Caron mérite ce prix pour son engagement multiple et diversifié dans la communauté mont-jolienne. Âgée de 30 ans, cette maman de 4 enfants siège à l'Association du hockey mineur de Mont-Joli depuis trois ans à titre d'administratrice, de trésorière, de responsable des communications, de vice-présidente, de co-gouverneure et de gérante d'équipe, en plus de prendre en charge plusieurs dossiers, dont celui du financement. Elle est également trésorière et bénévole au sein du conseil d'administration du tournoi E.J. Bourque. Madame Caron est aussi impliquée auprès de l'école Norjoli comme responsable de l'organisme de participation parent, membre du conseil d'établissement et secrétaire de la Fondation de l'école. Elle a notamment présidé le comité de parents du Centre de services scolaire durant deux ans, en pleine pandémie.

Plus récemment, elle a été élue présidente du club de soccer de Mont-Joli. Elle siège également au conseil d'administration de l'école de danse Quatre Temps et au conseil d'établissement de l'école l'Aquarelle.

Prix Robert-Dumais

Ce prix, désigné en l'honneur d'un citoyen qui s'est dévoué bénévolement pour maintes causes sociales et communautaires, est décerné à madame Denise Roy. Madame Roy siège au conseil d'administration du Centre d'action bénévole de La Mitis et de Les Bourgeons de La Mitis en plus de faire partie et de jouer un rôle actif au sein du Club Rotary. Par le biais de ce club, elle a d'ailleurs participé à une mission humanitaire au Mali, en Afrique, au début des années 2000. Elle anime régulièrement le télé-bingo Rotary diffusé sur les ondes de la Télévision de La Mitis en plus de tenir les comptes de cette activité de financement. Madame Roy a également siégé au conseil d'administration de la Maison de l'Espoir et s'est impliquée activement dans le secteur de la récupération de vêtements et de textiles de cet organisme.

23.04.207

DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE PERFORMANCE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC CONCERNANT LA GESTION DES DEMANDES ET DES RÉTROACTIONS – QUALITÉ DES SERVICES

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte et reçoive en dépôt le rapport d'audit de performance de la Commission municipale du Québec concernant la gestion des demandes et des rétroactions – Qualité des services, et ce, conformément aux dispositions de l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*.

23.04.208

AUTORISATION DE MANDAT À AUDACE MARKETING

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jaen-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi un mandat à Audace Marketing pour la refonte du site internet au montant de 27 490 \$ plus les taxes. Le mandat comprend notamment la conception graphique, la programmation et l'intégration des différentes fonctionnalités du site web. Par la même résolution, le conseil autorise madame Sonia Lévesque, directrice des communications à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents relatifs à ce mandat.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

23.04.209

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE COURTAGE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS LÉVESQUE

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli un mandat de courtage avec monsieur Jean-François Lévesque.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve l'entente telle que soumise.

FINANCES

23.04.210

AUTORISATION DE RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 5 – RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉFECTION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie DVM Construction inc. a présenté une demande de paiement no 5 pour le réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 5 et la recommandation de la firme Rive architecture et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 5 au montant de 128 467.80\$ incluant les taxes à DVM Construction inc.

23.04.211
Denis

AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN DON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant:

Organisme	Objet	Don
École de Musique du Bas-Saint-Laurent	Financement annuel	1000\$

23.04.212

AUTORISATION DE RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 6 – RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉFECTION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie DVM Construction inc. a présenté une demande de paiement no 6 pour le réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 6 et la recommandation de la firme Rive architecture et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 6 au montant de 136 339.86\$ incluant les taxes à DVM Construction inc.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

23.02.213

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale est intervenue avec la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage pour le partage d'une ressource en génie civil (travaux publics);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales accorde une aide financière pour la création de ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un affichage et que deux candidats ont été rencontrés;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Simon Auclair a les compétences pour pourvoir ce poste de technicien;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Simon Auclair au poste de technicien en travaux publics.

Monsieur Auclair entrera en fonction le 1^{er} mai prochain et sera assujéti à la période de probation et aux conditions inscrites à la convention collective du syndicat des travailleuses et de travailleurs de la Ville de Mont-Joli CSN.

LOISIRS

23.04.214

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DES PHARES POUR L'UTILISATION DU STATIONNEMENT NORD DE L'AMPHITHÉÂTRE

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le Centre de service scolaire des phares à utiliser le stationnement nord de l'Amphithéâtre Desjardins de mai à septembre pour y entreposer du matériel dans le cadre des travaux pour le terrain synthétique. Par la même résolution, le conseil autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Kathleen Bossé, greffière à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli ladite entente.

23.04.215 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE POUR LE CAMP DE JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de Madame Léane Thibault à titre de coordonnatrice du camp de jour. Madame Thibault débutera son emploi le 5 juin prochain pour terminer le 11 août.

23.04.216 AUTORISATION DE TARIFICATION MRC POUR L'ORGANISME C-TA-C

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de l'organisme C-TA-C pour l'obtention du taux de la MRC pour la location de salles;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces locations, l'organisme rencontre ses membres provenant de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un service accessible pour les citoyens membres;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la location de salle à C-TA-C au tarif de la MRC.

23.04.217 AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA CORPORATION DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement à la Corporation des événements spéciaux d'une somme de 35 000 \$ à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli pour l'organisation d'événements dont le défilé du Père Noël.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23.04.218 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC - SECTION LOCALE MONT-JOLI – NOMINATION DE MONITEURS

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Robert Roger, directeur du service incendie et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente intervenue avec le syndicat des pompiers et pompières du Québec – Section locale Mont-Joli concernant la nomination de 4 pompiers comme moniteurs pour les formations données par l'École Nationale des Pompiers du Québec.

23.04.219 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge a soumis à la Ville une proposition visant le renouvellement de l'entente pour le service aux sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Ville de Mont-Joli est établie à 1,262.40 \$ soit 0,20 \$ par personne;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement pour le renouvellement de cette entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge au montant de 1,262.40\$. Par la même résolution, le conseil municipal autorise, messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le renouvellement de l'entente pour l'année 2023-2024.

TRAVAUX PUBLICS

23.04.220 **AUTORISATION D'ABONNEMENT À TRANSPORT EXPERT CONSEIL**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'abonnement à Transport Expert Conseil, et ce, au coût de 250\$ plus les taxes.

23.04.221 **REJET DES SOUMISSIONS POUR L'APPEL D'OFFRES POUR LE NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES ET REGARDS D'ÉGOUT SANITAIRE PAR CAMÉRA CCTV**

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour le nettoyage et inspection des conduites et regards d'égout sanitaire par caméra CCTV;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu trois soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli recherche un équilibre entre les soumissionnaires sans qu'il y ait de doute possible et que l'analyse des soumissions ne permet pas de l'établir clairement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de procéder au rejet des soumissions reçues pour cet appel d'offres.

23.04.222 **AUTORISATION DE CONTRAT À LA FIRME LES COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC POUR LA MIGRATION VERS LE SYSTÈME DE RELÈVE HARMONY MOBILE DE MASTER METER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit produire un premier bilan de consommation d'eau potable exigé par le ministère des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit convertir les transmetteurs et migrer vers une technologie plus adaptée;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des transmetteurs actuels par la migration vers la technologie Harmony permettra la relève de compteurs;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la conversion seront comme suit :

- 200 compteurs à 152\$ pour 30 400\$
- Un crédit pour retour des transmetteurs 3G XTR : 7400\$
- Logiciel de gestion du parc de compteur : 2 800\$

Pour un total de 25 800\$ plus les taxes.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à Les Compteurs d'eau du Québec pour la migration vers la technologique Harmony.

23.04.223 **ADJUDICATION DE MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF – PROJET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA ROUTE TARDIF- RANG DES BOULEAUX**

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes ont déposé des soumissions à savoir :

- Englobe Corporation 21 276.12\$
- LER 24 489.68\$
- GHD 45 254.16\$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des travaux publics, monsieur Philippe Marin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du mandat à la firme Englobe Corporation, pour un montant de 21 276.12\$.

URBANISME

23.04.224

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 15 MARS 2023 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 15 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 15 mars 2023 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Une demande de PIIA
- Trois demandes de dérogations mineures

23.04.225

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 51, AVENUE DES AVIATEURS

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une remise d'une hauteur de plus de 6 pieds, et ce, attenante au mur arrière du bâtiment principal qui serait située sous la galerie arrière existante;

CONSIDÉRANT QUE la norme minimale prescrite par le règlement de zonage exige un minimum de 6,5 mètres ainsi que la pente du toit soit la même que celle du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul arrière serait d'environ 2,5 mètres alors que la norme minimale prescrite par le règlement de zonage exige un minimum de 6,5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 29 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure aux conditions suivantes :

- les ouvertures (portes, fenêtres) doivent être localisées sur les murs latéraux Est ou Ouest de cette remise attenante projetée;
- une interdiction d'avoir une ou des ouvertures sur le mur arrière sud de cette remise attenante projetée;
- le revêtement extérieur des murs de cette remise attenante projetée doit être identique à celui existant de la maison.

23.04.226

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1260, AVENUE INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne autonome au même emplacement que celle existante qui est dérogatoire en superficie et qui semble être dérogatoire par sa distance de l'emprise de la ligne de propriété ainsi que sa distance de la ligne de rue pour sa projection au sol du dégagement vertical.

CONSIDÉRANT QUE cette enseigne aurait une superficie d'environ 6,73 mètres carrés et serait implantée à une distance d'environ 1 mètre de la ligne de rue, alors que le règlement de zonage exige une superficie maximale de 4,67 mètres carrés ainsi qu'une distance de 1,5 mètre de toute ligne de propriété en plus que la projection au sol doit être située à une distance moindre que 1,5 mètre de la ligne de rue afin d'assurer un dégagement vertical à partir du sol d'au moins trois (3) mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 29 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

23.04.227

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1336, RUE MÉNARD

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation d'une piscine hors terre existante étant située à une distance de 1,53 mètre d'une ligne ou fil électrique alors que la norme prescrite au règlement de zonage exige une distance minimale verticale et horizontale de 4,6 mètres des fils;

CONSIDÉRANT QUE le mandataire respectera les normes minimales suggérées par Hydro-Québec lors de l'implantation d'une piscine résidentielle avec les distances des lignes de distribution;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 29 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

23.04.228 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-1495 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME TRIENNAL D'INSPECTION DES FOSSES DE RÉTENTION À VIDANGE TOTALE

Item retiré

23.04.229 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

23.04.230 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

23.04.231 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 26 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière